

# Termes de référence pour le recrutement d'un consultant juriste pour la révision des documents juridiques du CCM

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le CCM-Tunisie a été créé pour pouvoir accéder au financement du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme en appui aux stratégies nationales de lutte contre VIH/sida et la tuberculose. Il a engagé en 2011, une réforme afin de répondre au mieux aux critères d'éligibilité et pouvoir accéder à des nouvelles opportunités offertes par le Fonds mondial. Cette réforme est venue suite à une autoévaluation de sa conformité qui a souligné l'existence de certaines insuffisances au niveau de la gouvernance, des procédures dans la sélection des membres au CCM, des processus et d'outils de suivi stratégique ainsi que des documents cadre.

Cette réforme a fait une place plus importante aux PVVIH et aux populations clés en augmentant substantiellement leur représentation. Lors des votes, les PVVIH et les populations clés représentent désormais 18% des voix, ce qui constitue un véritable progrès. Elle a permis également de se doter, avec l'appui d'un juriste, d'un statut juridique d'une ONG scientifique (JORT du 30 août 2012) afin de lui permettre d'assumer ses fonctions et exiger la coopération du Récipiendaire Principal dans le cadre des responsabilités de suivi stratégique qui incombent à celui-ci et des conditions générales du Fonds mondial applicables aux subventions (Règlement 2014 du Fonds mondial relatif aux subventions).

Si cette réforme a apporté entre 2012 et 2015 de réels acquis et a permis, entre autre, de mobiliser d'autres fonds additionnels en appui à la stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida pour la période 2016-2018, nous constatons que certains décideurs du secteur gouvernemental particulièrement du Ministre de la santé pensent que l'actuel CCM en tant qu'association ne doit pas, selon les textes de loi, porter le nom d'un comité national et inclure dans sa composition des représentants du secteur gouvernemental.

Le CCM-Tunisie compte parmi les meilleurs CCM du monde et est un modèle unique dans son genre qui dans son état actuel, selon sa dernière évaluation de 2016, en ce qui concerne sa composition, ses processus et son statut est éligible au financement du Fonds mondial.

## 2. OBJECTIFS DE LA MISSION :

L'objectif principal de cette consultation est de proposer une version révisée des documents juridiques (les Statuts et le Règlement Intérieur) du CCM-Tunisie qui doivent tenir compte aussi bien de (i) la réglementation Tunisienne en ce qui concerne le statut juridique adéquat à adopter pour ce genre d'instance de coordination pays, rassemblant les différents acteurs y compris ceux gouvernementaux, que (ii) des exigences de la part du Fonds mondial surtout en ce qui concerne la réduction des risques de conflit d'intérêt au niveau de la gouvernance et l'adoption d'une composition qui doit inclure nécessairement le secteur gouvernemental.

Les objectifs spécifiques visés par cette consultation est de proposer au CCM la réforme de son statut juridique et de le doter des documents lui permettant d' (de) :

- Agir en tant que personnalité morale en conformité avec la loi Tunisienne dans le cadre de son mandat,
- Agir en tant qu'instance autonome de coordination nationale,
- Disposer d'une composition telle que exigée par le Fonds mondial, incluant nécessairement des représentants du secteur gouvernemental,
- Etablir des règlements et principes pour son fonctionnement.

### 3. DESCRIPTION DE LA MISSION:

Le consultant aura pour tâches :

- La proposition de la réforme du statut juridique et le processus opérationnel y menant
- La révision des statuts
- La révision du règlement intérieur
- L'élaboration de la charte pour les membres
- La restitution des travaux aux membres du CCM,
- La prise en compte des suggestions et amendements formulés par les parties prenantes

### 4. RESULTATS ATTENDUS:

Les résultats attendus sont :

- Le CCM dispose d'une proposition de réforme de son statut juridique permettant de répondre aux exigences de la partie gouvernementale et à ceux du Fonds Mondial
- Les statuts renforcés sont disponibles
- Le règlement intérieur renforcé est disponible
- La charte des membres est disponible

### 5. LIVRABLES:

Au terme de la mission, le consultant délivrera les documents finaux suivants:

- Le document narratif de la proposition de réforme du statut juridique du CCM
- Les statuts
- Le Règlement Intérieur
- La charte

### 6. PROFIL DU CONSULTANT:

Le consultant devrait :

- être titulaire au moins d'un Bac + 4 en Droit et Sciences juridiques ou équivalent ;
- être familier aux textes juridiques tunisiens et aux directives du Fonds mondial notamment en ce qui concerne les CCM (ou instances de coordination nationale) ;
- avoir une expérience avérée en matière d'élaboration des documents juridiques mentionnés notamment pour ce qui concerne les associations;
- avoir au moins une expérience similaire à la présente mission ;
- avoir une très bonne capacité de synthèse et de rédaction ;
- avoir une maîtrise parfaite du français et de l'arabe et l'anglais est un atout;

- avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique.

#### 7. METHODE DE SELECTION:

Les dossiers de candidature seront évalués sur la base de quatre (4) critères qui sont :

- La qualification
- L'expérience
- Compétences et aptitudes
- Aptitudes à atteindre la mission

#### 8. DUREE DE LA MISSION

La durée pour l'exécution de cette mission étant dix (10) jours.

La date limite de livraison des produits est de vingt (20) jours au maximum à compter de la date de signature du contrat, y compris les restitutions et le dépôt des documents finaux.

#### 9. DOSSIER DE CANDIDATURE:

Le dossier de candidature sera constitué d'un curriculum vitae détaillé du candidat incluant des expériences similaires et une lettre de motivation.

#### 10. DEPOT DE DOSSIER:

Les candidats intéressés devront soumettre leur candidature par voie électronique à l'intention de:

Monsieur le Président du CCM-Tunisie à l'adresse suivante : **Email:** [ccm\\_tunisie@yahoo.fr](mailto:ccm_tunisie@yahoo.fr) au plus tard le 04 janvier 2017.